



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division de l'administration et des
personnels**

DAP3

Affaire suivie par
Béatrice JESOPH
Téléphone
01 57 02 61 97
Fax
01 57 02 62 33
Mél

Ce.dap3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 14 mars 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et monsieur les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine et Marne, de Seine Saint Denis
et du Val de Marne,

Madame et messieurs les présidents
des universités Paris 8, Paris-Est Créteil,
Paris 13 et Paris Est Marne la Vallée,

Mesdames et messieurs les directeurs
de l'ENS Cachan, Louis Lumière,
du Centre Régional des Œuvres
Universitaires et Scolaires, du Centre
Technique du livre, de l'ONISEP,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements
(lycées, collèges, lycées professionnels,
EREA, ERPD),

Mesdames et Messieurs les chefs de divisions

Circulaire n° 2016-045

Objet : Avancement de grade dans le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2016.

Réf. :

- Décret n° 2005-1228 modifié du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C
- Décret n° 91-462 du 14 mai 1991 modifié par le décret n° 2007-655 du 30 avril 2007

J'attire votre attention sur la préparation des tableaux d'avancement dans le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au titre de l'année 2016.

La présente campagne de tableaux d'avancement s'adresse aux adjoints techniques :

- des services déconcentrés (rectorat et direction des services académiques de l'éducation nationale)
- des EPLE
- mis à disposition
- détachés dans les collectivités territoriales



2/2

I – Conditions à remplir

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe :

- les adjoints techniques de 2^{ème} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de service effectif dans leur grade

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- les adjoints techniques de 1^{ère} classe ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 6 ans de service effectif dans leur grade

Peuvent accéder au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

- les adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de service effectifs dans leur grade.

Ces conditions sont appréciées au 31 décembre 2016.

II – Procédure

Vous trouverez en annexe 1 et 2, un exemplaire de la fiche de candidature à remettre à chaque agent remplissant les conditions énoncées ci-dessus ainsi que les critères de proposition pour l'avancement de grade.

Je vous demande d'apporter une attention particulière aux avis que vous formulerez. Ils devront être renseignés de façon précise, détaillée, sans ambiguïté. A ce titre, les avis sur les promotions (**très favorable, favorable et défavorable**) devront être en parfaite cohérence, afin de disposer d'éléments d'appréciation incontestables permettant d'opérer des choix avec la plus grande objectivité possible.

III- CALENDRIER

L'imprimé joint devra parvenir au service de la DAP3 pour le :

vendredi 1er avril 2016, délai de rigueur

En raison des contraintes de gestion, tout dossier transmis hors délai sera refusé.

En cas de difficulté vous pouvez contacter :

- Madame Carolina DE SOUSA, gestionnaire des personnels ATEE au 01 57 02 62 05 ou par courriel à l'adresse suivante : carolina.de-sousa@ac-creteil.fr,
- Madame Murielle KERSAUDY, gestionnaire des opérations collectives au 01 57 02 62 18 ou par courriel à l'adresse suivante : murielle.kersaudy@ac-creteil.fr

Je vous remercie par avance de bien vouloir veiller à ce que les dossiers complets me soient transmis sans attendre la date limite ci-dessus mentionnée.

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL